



## **Appel d'inscriptions LONGS MÉTRAGES**

### **PERSPECTIVE CANADA\_CANNES 2009** **Projections au Marché organisées par Téléfilm Canada** **Marché du film de Cannes (MIF)** **Cannes, France** **Du 13 au 22 mai 2009**

PERSPECTIVE CANADA\_CANNES est une initiative de Téléfilm Canada grâce à laquelle 10 films canadiens seront présentés au **Marché du film (MIF)** du Festival de Cannes, dans le but d'accroître leur exploitation internationale.

**Date limite pour soumettre à Téléfilm Canada**  
(Remise du formulaire signé et complété) :  
**Jeudi le 19 mars, 2009**

**Le processus de sélection sera mené par Téléfilm Canada.**  
Téléfilm Canada rendra sa décision le 23 mars 2009.

Pour de plus amples renseignements sur le Marché du film, consultez:  
<https://www.marchedufilm.com/>

### **PERSPECTIVE CANADA\_CANNES**

**La 4<sup>e</sup> édition de PERSPECTIVE CANADA à CANNES** aura lieu durant le Marché du film (MIF) qui se tient en parallèle au Festival de Cannes. Cette vitrine vise à accroître l'exploitation à l'échelle internationale de films canadiens et à mettre en valeur les sociétés, les films et les créateurs canadiens auprès des 10 500 professionnels incluant les acheteurs, vendeurs et producteurs accrédités au MIF.

Chaque film sélectionné sera présenté deux (2) fois au MIF. Les projections auront lieu entre le 15 et 22 mai 2009 dans l'une des salles du Marché.

Le tarif horaire moyen des créneaux de projection sélectionnés au Marché est à 550 euros (tarif pour une séance, pour un film de moins de 110 minutes et de format 35mm). Téléfilm se réserve le droit d'accepter un film en format HDCam : le tarif horaire moyen est à 840 euros pour les films en HDCam (tarif pour une séance).

## **FILMS SÉLECTIONNÉS - Coûts des projections**

- Les requérants DES FILMS SÉLECTIONNÉS qui ont obtenu une aide financière de Téléfilm Canada pour leur long métrage par l'entremise du Fonds du long métrage du Canada (« FLMC ») devront assumer 50 % des coûts de projection au marché, soit l'équivalent d'une (1) séance et Téléfilm assumera le coût de la 2<sup>e</sup> séance.
- Les requérants qui n'ont pas obtenu une aide financière de Téléfilm Canada pour leur film par l'entremise du FLMC peuvent participer à cette série mais doivent assumer 100 % des coûts de projection, soit payer pour les 2 séances.

Dans le cas d'une société de ventes à l'international située à l'étranger et représentant un film canadien invité, Téléfilm Canada facturera la société de production ou de distribution sous contrôle canadien pour les coûts de projection engagés au Marché.

## **CAMPAGNE PROMOTIONNELLE**

Les participants à PERSPECTIVE CANADA\_CANNES bénéficieront d'une stratégie de promotion élaborée entièrement financée par Téléfilm Canada et garantissant la plus grande visibilité possible aux films canadiens invités

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE**

**Pour être admissible, un film doit répondre aux critères de base suivants :**

1. Être admissible en vertu des principes directeurs du FLMC ([http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?fond\\_id=1](http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?fond_id=1)) :

- Films canadiens financés par le FLMC

### **OU**

- Films canadiens non financés par le FLMC mais sélectionnés lors d'une Séance de présélection à Montréal de Téléfilm Canada (ex. : festivals de Cannes 2009, Sundance, Berlin, Locarno, Karlovy Vary, Venise, Pusan);

2. Être une coproduction majoritaire canadienne en vertu d'un accord officiel ou une coproduction minoritaire canadienne en vertu d'un accord officiel réalisée par un Canadien;
3. Avoir été produit dans les 12 mois précédant le MIF;
4. Être présenté en première au marché ou n'avoir été présenté que dans un autre grand marché, soit l'American Film Market à Los Angeles (AFM 2008) ou European Film Market (EFM 2009) à Berlin. Sont exclus les films qui ont déjà participé au Marché du Film à Cannes ou au Festival de Cannes.

### **Pour être admissible, un requérant doit :**

1. Être une société de distribution ou de production sous contrôle canadien (au sens de la *Loi sur Investissement Canada*), tel qu'indiqué dans les principes directeurs du FLMC ([http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?fond\\_id=1](http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?fond_id=1)).
2. Le requérant ou la société de ventes à l'international (s'il y a lieu) du film sélectionné dans Perspective Canada devra être accrédité au **Marché du Film 2009** (inscription requise avant le 6 avril 2009).

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Téléfilm Canada évaluera l'admissibilité des productions canadiennes en fonction d'une grille d'évaluation. La sélection des 10 longs métrages qui feront partie de la série de projections de PERSPECTIVE CANADA sera effectuée conformément à l'échelle de priorité suivante, c'est-à-dire que la sélection sera faite par ordre de priorité jusqu'à ce que les 10 films aient été choisis.

1. Films admissibles sélectionnés au Festival de Cannes 2009 (dans la Sélection officielle, La Quinzaine des réalisateurs, ou la Semaine internationale de la critique); ou présenté *en première mondiale* aux festivals suivants : Berlinale 2009 ou Sundance 2009.
2. Films financés en vertu du FLMC, représentés par un agent de ventes, et n'ayant pas fait l'objet de projection à aucun marché avant le MIF.
3. Films financés en vertu du FLMC et présentés en première mondiale à l'European Film Market (EFM 2009) à Berlin.
4. Films admissibles sélectionnés ou présélectionnés par un des programmeurs de festival lors d'une Séance de sélection à Montréal de Téléfilm Canada (ex. : pour les festivals de Cannes, Sundance, Berlin, Locarno, Karlovy Vary, Venise, Pusan).
5. Films admissibles qui ont obtenu un prix reconnu ou une mention spéciale sur le circuit national ou international des festivals dans les 12 mois précédant la tenue du marché.
6. Films admissibles qui présentent la meilleure feuille de route quant à leurs recettes au guichet domestique pour les 12 mois précédant la tenue du marché.

Téléfilm Canada évaluera au cas par cas d'autres films qui pourraient participer au marché sur invitation seulement, soit :

1. Films canadiens non financés par le FLMC qui ont obtenu une reconnaissance sur le circuit national ou international des festivals ou qui ont une excellente feuille de route quant à leurs recettes au guichet domestique pour les 12 mois précédant la tenue du marché.

Téléfilm Canada veillera à assurer un équilibre régional approprié, de façon à encourager les films, les sociétés de distribution et les maisons de production de toutes les régions du Canada.

La priorité sera accordée aux films qui n'ont jamais été présentés auparavant dans le cadre d'une série de projections marché de PERSPECTIVE CANADA.

La sélection finale sera effectuée par Téléfilm Canada.

## **OBLIGATIONS DU REQUÉRANT**

### **REPRÉSENTATION DU FILM À CANNES**

Les films sélectionnés doivent être représentés au MIF par une société de distribution internationale. Si un film n'est pas attaché à une société de distribution internationale, il devra être représenté au marché par la société de production canadienne.

### **FACTURATION**

Le requérant consent à assumer 50 % (s'il s'agit d'un film financé par le FLMC de Téléfilm Canada) ou 100 % (s'il ne s'agit pas d'un film financé par le FLMC) des **coûts de location de la salle pour la projection de son film** dans le cadre de PERSPECTIVE CANADA\_CANNES.

**Dans le cas d'une société de ventes à l'international située à l'étranger et représentant un film canadien invité, le requérant accepte que Téléfilm Canada facture les frais de projection appropriés à la société de contrôle canadien.**

### **SONDAGE**

Le requérant consent également, après les projections de son film au marché, à remplir à l'intention de Téléfilm Canada un **sondage** de satisfaction et sur les résultats de l'initiative. Ce sondage est strictement confidentiel et constitue un indicateur de performance nécessaire pour Telefilm Canada. Le défaut de se conformer à cette exigence peut limiter l'accès du requérant aux futures activités de Téléfilm Canada.

### **DATES DE LIVRAISON DE MATÉRIEL ET D'INSCRIPTION DU MIF**

Le requérant doit respecter les **dates limites fixées par le MIF** pour :

- **Les copies film ou vidéo doivent être livrées au Marché du film de Cannes, pour le 8 mai 2009.** \*\* Téléfilm Canada assurera la coordination d'un (1) envoi groupé des copies des films sélectionnés (voir détails ci-dessous).
- **le formulaire d'accréditation** pour participer au Marché : inscrire votre société au Marché du film de Cannes **avant le 6 avril 2009.** **Consultez processus inscription via Telefilm Canada**  
<http://www.telefilm.gc.ca/05/519/appel.asp?lang=fr&idappel=150>
- Une fois que Téléfilm aura attribué les dates et heures de vos deux (2) projections au marché, le requérant devra compléter le formulaire d'inscription « PROJECTIONS » en ligne du MIF afin de confirmer ses séances

et de les associer au nom de sa société (celle de production, ou le cas échéant, celle de la société de ventes).

Le requérant doit aussi respecter les **dates limites de Téléfilm Canada**:

- **Livraison des documents** nécessaires à la production de la campagne de promotion (extrait vidéo, photo du film, synopsis, etc.)
- **Livraison de la copie de projection** du film à Cannes. Pour bénéficier de l'envoi Montréal-Cannes coordonné et pris en charge par Téléfilm Canada, les copies devront être livrées au bureau de Téléfilm Canada à Montréal **le 29 avril 2009**.

### **COMMENT S'INSCRIRE**

Veuillez faire parvenir le formulaire d'inscription Perspective Canada de Téléfilm Canada complété et signé par courriel à Danielle Bélanger ([belangd@telefilm.gc.ca](mailto:belangd@telefilm.gc.ca)) **et** Émilie Karuna ([karunae@telefilm.gc.ca](mailto:karunae@telefilm.gc.ca)) avant **jeudi le 19 mars, 2009**.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec **Danielle Bélanger** ([belangd@telefilm.gc.ca](mailto:belangd@telefilm.gc.ca)) au 514-283-0838, ou 1-800 567-0890, poste 2204.